

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, deux mars deux mille vingt (02-03-2020) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon  
 Siège N° 2 = Richard Viau  
 Siège N° 3 = Claude Dupont  
 Siège N° 4 = Claude Blain  
 Siège N° 5 = Maxime Allard  
 Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Transmission du rapport annuel d'activités pour le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC des Sources – An 8 ;
- 10° Proposition pour le traitement des déchets - Gesterra ;
- 11° Ajout de panneaux de signalisation près de la caserne ;
- 12° Service de garde ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Dégustation vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor ;
- 16° Formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal ;
- 17° Demande d'appui pour décréter le mois d'avril Mois de la jonquille ;
- 18° Voirie ;
- 19° Varia ;
  - 19.1° Vitrine écomatériaux au Mont-Ham ;
  - 19.2° Appui à l'Association pulmonaire ;
  - 19.3° Rencontre des élus le 16 avril – Plan de développement du loisir de la MRC des Sources (information) ;
  - 19.4° VTT – signalisation, circulation et vitesse ;
  - 19.5° Demande de subvention de la Meunerie ;
  - 19.6° Responsable du Camp de jour ;

202003-040

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

## PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

202003-041

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

## CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202003-042

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## LES COMPTES

202000105 = Fondation du CSSS des Sources : don	250.00 \$
202000106 = Hydro-Québec : éclairage de rues	156.61 \$
202000107 = Petite caisse : poste (timbres, publipostages)	300.00 \$
202000108 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal	256.32 \$
202000109 = Canslit : rouleaux de plastiques agricoles (30)	2 455.87 \$
202000110 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	87.23 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE FÉVRIER : 46 338.54 \$**  
**TOTAL DES REVENUS DE FÉVRIER : 72 894.47 \$**

202090042 à 46 = Maryse Ducharme : salaire	3 890.55 \$
202090047 à 51 = Dany Guillemette : salaire	3 197.05 \$
202090052 à 56 = André Larrivée : salaire	2 816.40 \$
202090057 = Maxime Allard : rémun. des élus pour mars 2020	279.06 \$
202090058 = Claude Blain : rémun. des élus pour mars 2020	279.06 \$
202090059 = Claude Dupont : rémun. des élus pour mars 2020	279.06 \$
202090060 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour mars 2020	279.06 \$
202090061 = Francis Picard : rémun. des élus pour mars 2020	279.06 \$
202090062 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour mars 2020	837.89 \$
202090063 = Richard Viau : rémun. des élus pour mars 2020	279.06 \$
202000111 à 115 = Michel Larrivée : conciergerie bibliothèque, maison des jeunes, chalet des loisirs, centre communautaire, location de février, peinture, soudure et équipements pour porte au Chalet des loisirs	2 230.00 \$
202000116 = Mégaburo : service photocopies - lecture de compteur	124.55 \$
202000117 = Airablo : réservoir 21 gallons – chalet des loisirs, cadran, interrupteur à pression	316.07 \$
202000118 = Bureau en gros : clés usb, tablettes, cahiers de notes, chemises suspendues, cartouche d'encre, multiprises pour cartes micro sd, etc.	475.84 \$
202000119 = Vivaco : essence, clés, maillon rapide,	327.48 \$

202000120 = Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie : ruban J-Lar	28.03 \$
202000121 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part mars 2020 et collecte plastiques agricoles de janvier et février	2 795.60 \$
202000122 = Société de l'assurance automobile : immatriculation des véhicules	5 272.86 \$
202000123 = Fortin Sécurité Médic : gants de laines	27.13 \$
202000124 = Michel Chrétien : réparation à la patinoire (réservoir)	361.45 \$
202000125 = JN Denis : remplissage d'urée	145.62 \$
202000126 = Charest International : valve, amortisseur, chamber, harness, core exchange, mesure	2 158.84 \$
202000127 = Desroches, Groupe Pétrolier : mazout, diesel	4 244.74 \$
202000128 = SDE Granit : route des sommets – contribution 2020	436.73 \$
202000129 = Solutia Télécom : transport Dicom	45.14 \$
202000130 = Valoris : redevances et élimination	650.32 \$
202000131 = Récup Estrie : 1 <sup>er</sup> versement – quote-part 2020	927.50 \$
202000132 = Les Ateliers Wotton LB : fabriquer une pine, rond 1 ¾	129.58 \$
202000133 = Innéo Environnement : paiement final réhabilitation du terrain	45 575.77 \$
202000134 = Drapeaux et Bannières L'étendard : drapeaux	436.91 \$
202000135 = Groupe Deziel : light phare PH7 droite	684.01 \$
202000136 = Indra Sculpture : 2 <sup>e</sup> et dernier versement pour projet de sculpture	5 350.00 \$
202000137 = Camion BL : vérifier le moteur code	293.58 \$
202000138 = annulé	
202000139 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation de l'employeur	3 295.15 \$
202000140 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 264.36 \$
202000141 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	832.00 \$
202000142 = annulé	
202000143 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
202000144 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
202000145 = Porte Promax inc. : réparer porte au garage municipal	552.76 \$
202000146 = Vivaco : essence, manche en bois, gant, pinceau	54.89 \$
202000147 = Dicom : frais de transport	16.23 \$
202000148 = Fonds de l'information sur le territoire : avis de mutation	12.00 \$
202000149 = H <sub>2</sub> O Opération et maintenance : opération et maintenance février 2020	546.13 \$
202000150 = MRC d'Arthabaska : quote-part pour les services d'urgence hors route 2020	291.00 \$
202000151 = Desroches, Groupe Pétrolier : mazout, diesel	1 853.27 \$
202000152 = annulé	
202000153 = annulé	
202000154 = John-Ross Roy : vérifier trouble ABS et fuite d'huile à moteur	321.93 \$
RBC : camion Western Star (60 mois / 2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	98 126.61 \$

202003-043

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**TRANSMISSION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR  
LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ  
INCENDIE DE LA MRC DES SOURCES – AN 8**

CONSIDÉRANT le rapport du service incendie de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts relativement aux actions complétées par le service en regard du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet de révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en cours à la MRC des Sources ;

202003-044

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Blain

D'AUTORISER le dépôt du rapport des actions réalisées en sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien dans le cadre de l'année 8 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources.

Adoptée

**PROPOSITION POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS -  
GESTERRA**

202003-045

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à négocier auprès de Valoris, les frais chargés pour l'enfouissement des déchets.

De plus, une analyse sera effectuée dans le dossier pour s'assurer que la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ne facture pas de coûts supplémentaires pour faire le changement de site.

Adoptée

**AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION PRÈS DE LA  
CASERNE**

ATTENDU que l'arrivée d'un commerce au coin de la rue Principale et de la route 257, amène un nouvel achalandage dans ce secteur ;

ATTENDU que la caserne de pompier est directement voisine de ce nouveau commerce ;

ATTENDU qu'au 5 février 2020, la Municipalité a reçu une plainte d'un pompier concernant des voitures stationnées dans la limite interdite aux stationnements en vertu d'un règlement Provinciale ;

ATTENDU que ce règlement du Ministère des Transports numéro 386 à l'article 4 stipule qu'il est interdit de stationner à moins de 5 mètres d'un poste de police ou d'une caserne de pompier ou à moins de 8 mètres de ce bâtiment lorsque l'immobilisation se fait du côté qui lui est opposé ;

ATTENDU que la route 257, à cet endroit, est à sa limite minimale de largeur et que le stationnement du côté sud de la route implique un risque pour la sécurité de ses usagers ;

ATTENDU qu'une signalisation adéquate précisant l'interdiction au stationnement sur des sections de cette route est indispensable ;

ATTENDU que selon le règlement précité, cette interdiction du côté nord de la route doit partir de l'intersection de la rue Principale en allant vers l'ouest jusqu'à une hauteur de 5 mètres de la ligne de propriété de la caserne de pompier, et que du côté sud cette interdiction devrait partir de l'intersection de la rue Principale en allant vers l'ouest jusqu'en avant du 5614 route 257 ;

202003-046

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Saint-Adrien installe des panneaux de signalisations interdisant le stationnement sur les sections de la route 257 tel que décrit ici :

Interdiction de stationner du côté nord de la route à partir de l'intersection de la rue Principale en allant vers l'ouest jusqu'à une hauteur de 5 mètres de la ligne de propriété de la caserne de pompier, et du côté sud à partir de l'intersection de la rue Principale en allant vers l'ouest jusqu'en avant du 5614 route 257.

Adoptée

### **SERVICE DE GARDE**

Les membres du conseil ont rencontré Mesdames Valérie Gagnon, Émilie Desharnais ainsi que Marie-Pier Therrien pour discuter de la problématique vécue et la possibilité d'instaurer un service de garde à l'école Notre-Dame-de-Lourdes. Les membres du conseil ont conseillé de rencontrer un consultant pour la préparation du projet et le dépôt d'une demande de subvention via le Comité de développement.

Les membres du conseil ont mentionné la possibilité de participer financièrement sans confirmer de montant mais il a été confirmé que la municipalité ne prendra pas la responsabilité d'instaurer et superviser un service de garde.

### **DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES DES CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

Les membres du conseil ne participeront pas à la dégustation vins et fromages cette année.

### **FORMATION EN ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN MILIEU MUNICIPAL**

Les membres du conseil ne participeront pas à la formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités.

## **AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoise à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

202003-047

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

## **VOIRIE**

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

## **VITRINE ÉCOMATÉRIAUX AU MONT-HAM**

202003-048

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Saint-Adrien a le plaisir d'offrir sa contribution à ce projet porteur pour la mise en valeur des technologies de la filière des écomatériaux, secteur clé de développement que la MRC des Sources et ses municipalités soutiennent. Cette vitrine publique de démonstration est une belle opportunité de visibilité qui se situe sur un site touristique d'intérêt régional, soit le Parc régional du Mont-Ham.

La Municipalité de Saint-Adrien contribuera à la hauteur d'une valeur de 500 \$ en transport de matériaux avec ses camions.

Adoptée

## **APPUI A L'ASSOCIATION PULMONAIRE**

202003-049

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien soutient la « Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020 » de l'Association pulmonaire du Québec (APQ), tenue en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et s'engage à mener des activités d'arrachage, de prévention et de sensibilisation. Ce projet est financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.

Adoptée

## **VTT – SIGNALISATION, CIRCULATION ET VITESSE**

Une requête sera faite auprès de la Sûreté du Québec afin de s'assurer que la vitesse soit respectée sur le chemin St-Rémi.

De plus, des vérifications seront effectuées afin de s'assurer que la signalisation soit adéquate aux endroits où les véhicules tout terrain ont le droit de circuler.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MEUNERIE**

CONSIDÉRANT QUE la Meunerie de Saint-Adrien a fait une demande d'aide financière de 4 775 \$ pour l'année 2020 ;

202003-050

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Maxime Allard  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte d'aider financièrement la Meunerie pour un montant de 4 000 \$, soit : 500 \$ pour le Show Surprise, 875 \$ pour les soirées « Talent Chaud », 600 \$ pour les BBQ musicaux (4), 1 500 \$ pour les mardis citoyens et 525 \$ pour le Grand Marché ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien déboursa les sommes demandées en trois versements.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande de recevoir un compte rendu au mois de novembre des activités qui auront eu lieu.

Adoptée

### **RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR**

Un publipostage sera envoyé sur le territoire de la municipalité afin de trouver un parent disponible pour superviser le Camp de jour durant la saison estivale de 2020.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202003-051

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*